

COMMISSION : COMPÉTITIONS SÉNIORS

PV N° : 19 – 2025/2026 DU : 01/12/2025

PAGE 1/9

Présidence : M. Jean-Charles Guiguen

Secrétaire de séance : M. Philippe Brandy

Membres présents : MME. Véronique Autexier,

MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Jean-Jacques Raboisson, Bruno Renon, Alain Vedrenne

Invité : Néant.

Membre excusé : M. Georges Bermejo

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District), par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° *Introduction*

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Agenda et information de l'Animateur

2° *Sujet(s) « Pour décision »*

- 1 : Homologation des tirages des coupes départementales Seniors et CR7

3° *Sujet(s) « Pour information et échanges »*

- Néant

4° *Questions et informations diverses*

- Néant

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse Georges Bermejo qui lui a fait part de son absence.

Formalités : Le PV N° 18 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 26/11/2025 est approuvé, sans modification.

Civilités : Néant.

Information de l'animateur : Néant.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1 – Homologation des tirages des Coupes départementales Seniors et CR7

COUPE DE LA CHARENTE – CREDIT AGRICOLE – TROPHEE MAURICE BRACHET

33 équipes engagées

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 1 vainqueur du 1^{er} tour et **31 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,
1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,
1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,
1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 2^{ème} tour :

16 rencontres avec 32 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et effectue un tirage au sort au sein de chaque groupe.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 21 décembre 2025 à 15h00 ou le samedi 20 décembre 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

COMMISSION : COMPÉTITIONS SÉNIORS

PV N° : 19 – 2025/2026 DU : 01/12/2025

PAGE 3/9

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **I'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPLACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match

Le tirage :

MORNAC ES (D2) – USA VERDILLE (D2)
ANG BEL AIR (D2) – ES CHAMPNIERS (D1)
CONFOLENS FC (D1) – OFC RUELLE 2 (D2)
AIGRE AS (D2) – AC GOND PONTOUVRE (D2)
RUFFEC STADE 2 (D2) – USA MONTBRON (D1)
HAUTE CHARENTE FC (D2) – US CHASSENEUIL (D2)
LA ROCHE RIVIERES FC 2 (D2) – US LESSAC (D1)
CHARENTE LUMOUSINE FC 2 (D1) – AS BRIE (D1)
JARNAC SPORTS 2 (D2) – AS ST YRIEIX 2 (D2)
COGNAC UA 2 (D2) – FCC ISLE ESPAGNAC (D2)
ALLIANCE FOOT 3B 2 (D1) – FC NERSAC (D1)
CS ANG LEROY 2 (D1) – ST SEVERIN PALLUAUD (D2)
AS SOYAUX (D1) – CS ST MICHEL (D1)
LINARS ES 2 (D2) – AS PUYSOYEN 2 (D2)
CO LA COURONNE (D1) – ASFC VINDELLE 2 (D2)
GSFP GOND PONTOUVRE (D2) – AS MERPINS (D2)

COUPE DU DISTRICT – CREDIT AGRICOLE – TROPHEE JACKY DEBRIS

COMMISSION : COMPÉTITIONS SÉNIORS

PV N° : 19 – 2025/2026 DU : 01/12/2025

PAGE 4/9

56 équipes engagées

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 24 vainqueurs du 1^{er} tour et **8 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,
1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,
1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,
1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 2^{ème} tour :

16 rencontres avec 32 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et effectue un tirage au sort au sein de chaque groupe.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 21 décembre 2025 à 15h00 ou le samedi 20 décembre 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

**ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REEMPLACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

COMMISSION : COMPÉTITIONS SÉNIORS

PV N° : 19 – 2025/2026 DU : 01/12/2025

PAGE 5/9

Les tirages :

US ANAIS (D3) – ES ELAN CHARENTAIS (D4)
FLEAC ES (D3) – CO LUXE (D4)
FONTAFIE FC (D3) – US ST MARTIN (D3)
CS ST ANGEAU (D4) – JS GARAT SERS VOUZAN (D3)
SC AGRIS (D3) – CR MANSLE (D3)
FC CHABANAIS (D3) – FC ST MAURICE MANOT (D4)
FC ROUILLAC (D3) – US ETAGNAC (D4)
ENT FOOT 16 (D3) – CS CHASSORS (D4)
SUD CHARENTE FC (D3) – OF COURBILLAC (D4)
US BOUEX (D3) – FC CROUIN (D3)
CLAIX AS (D3) – ASC MAYOTTE (D3)
ENT NERCILLAC REPARSAC (D3) – VOEUIL AS (D3)
FC AUBETERRE (D3) – AS VILLEBOIS HTE BOEME (D3)
AS MOSNAC (D4) – ES ARS (D4)
FC ROULLET (D3) – US BANDIAT FOOT (D3)
FC ST HILAIRE (D3) – EFC VILLEFAGNAN (D4)

**COUPE DES RESERVES - CREDIT AGRICOLE – TROPHEE PIERRE
LABONNE**

59 équipes engagées

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 27 vainqueurs du 1^{er} tour et **5 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,
1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,
1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,
1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 2^{ème} tour :

16 rencontres avec 32 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et effectue un tirage au sort au sein de chaque groupe.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 21 décembre 2025 à 15h00 ou le samedi 20 décembre 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.
En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

COMMISSION : COMPÉTITIONS SÉNIORS

PV N° : 19 – 2025/2026 DU : 01/12/2025

PAGE 6/9

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPLACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match

Les tirages :

CHASSENEUIL US 2 (D3) – OFC RUELLE 3 (D3)

ST YRIEIX AS 3 (D3) – AS BRIE 2 (D3)

CHARENTE LIMOUSINE FC 3 (D4) – SC AGRIS 2 (D4)

LA ROCHE RIVIERES FC 3 (D3) – RUFFEC STADE 3 (D3)

ES CHAMPNIERS 3 (D3) – ES MORNAC 2 (D3)

USA VERDILLE 2 (D3) – FC HAUTE CHARENTE 2 (D3)

MONTBRON USA 2 (D3) – AIGRE AS 2 (D4)

TAIZE AIZIE LES ADJOTS 2 (D4) – ANAIS US 2 (D4)

JS GARAT SERS VOUZAN 2 (D4) – ENT FC 3 ELAN CHARENTAIS 2 3 (D4)

OF COURBILLAC 2 (D4) – ES LINARS 3 (D4)

AS PUYSOYEN 3 (D4) – LA COURONNE CO 2 (D3)

FC CROUIN 2 (D4) **ou ALLIANCE FOOT 3B** 3 (D3) – FC ST HILAIRE 2 (D4) -> **La CCS**

confirmera le club recevant à l'issue de la rencontre de coupe en retard

NERSAC FC 2 (D3) – GSFP GOND PONTOUVRE 2 (D3)

ENT ST SEVERIN PALLUAUD 2 (D4) – ENT NERCILLAC REPARSAC 2 (D4)

GENTE LA 2 (D4) – SOYAUX AS 2 (D4)

SC MOUTHIERS 2 (D3) – JARNAC SPORTS 3 (D3)

COUPE CR7

46 équipes engagées

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 14 vainqueurs du 1^{er} tour et **18 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,

1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,

Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 2^{ème} tour :

16 rencontres avec 32 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et effectue un tirage au sort au sein de chaque groupe.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 21 décembre 2025 à 15h00 ou le samedi 20 décembre 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

COMMISSION : COMPÉTITIONS SÉNIORS

PV N° : 19 – 2025/2026 DU : 01/12/2025

PAGE 8/9

**ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPLACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 10 joueurs maximum sur la feuille de match**

Les tirages :

MORNAC ES 4 – FC FONTAFIE 3 -> Suite au forfait de MORNAC ES 4, l'équipe du FC
FONTAFIE 3 est qualifiée pour le prochain tour
VOEUIL AS 3 – VERDILLE USA 4
NERSAC FC 3 – BOUEX US 3
CHASSENEUIL US 4 – ENT GARAT 3 DIRAC 1 3
VINDELLE ASFC 3 – CHAMPNIERS ES 4
MOUTHIERS SC 3 – CHARENTE LIMOUSINE FC 4
MANSLE CR 3 – LA ROCHE RIVIERES FC 4
JS EXIDEUIL 2 – FC CHABANAIS 2
ALLIANCE 3B 4 – ASC MAYOTTE 2
AL GUIMPS – MOSNAC AS 2
MERPINS AS 3 – ROULLET FC 2
JS GRANDE CHAMPAGNE 3 – FLEAC ES 2
AS CONDEON REIGNAC – FC ST HILAIRE 3
A BELLEVIGNE – ENT ST SEVERIN PALLUAUD 3
AS BERNEUIL SALLES 2 – CO LA COURONNE 3
ES ARS 2 – CS ANG LEROY 4

Décision 1: La Commission homologue les tirages des coupes départementales Seniors et CR7.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Etude des courriels/courriers reçus

- Néant

RECAPITULATIF DES DECISIONS

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°18 du 26/11/2025	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Homologation des rencontres des coupes départementales Seniors et CR7	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée EXCEPTIONNELLEMENT au jeudi 04/12/2025 à 17H15, au siège du District.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Philippe Brandy

